

*Questions orales*

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, la déclaration du député m'intrigue. Si mon honorable ami n'y voit aucun inconvénient, je vais vérifier si ce qu'il dit est vrai. C'est la seule chose à faire, car je ne voudrais pas faire de commentaires sur un incident dont je n'ai pas entendu parler personnellement.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Pepin:** Quant à la question générale des activités des transports ferroviaires dans l'Ouest, je dois signaler qu'il règne un bon climat d'enthousiasme dans la région à l'heure actuelle, suite à l'annonce que nous avons faite à Winnipeg lundi dernier.

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** C'est un «nid de vipères», et pas un «Nid-de-Corbeau».

**M. Pepin:** La décision du ministre des Finances d'affecter un crédit spécial de 1.35 million de dollars au transport ferroviaire dans l'Ouest au cours des quatre prochaines années stimulera énormément l'économie de cette région.

**M. Hnatyshyn:** Les habitants de la Saskatchewan ne sont pas de cet avis.

\* \* \*

**AIR CANADA****L'ÂGE DE LA RETRAITE OBLIGATOIRE—LA RÉINTÉGRATION D'UN PILOTE**

**M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme je le disais hier dans la motion que j'ai présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, la Cour suprême du Canada a décidé à l'unanimité que les municipalités de l'Ontario ne pouvaient imposer à leurs pompiers la retraite à 60 ans même si cela avait été négocié dans leur convention collective. Étant donné que ce cas est pratiquement identique à celui de l'un de mes commettants, le capitaine Ross Stevenson, pilote d'Air Canada, qui a été forcé de prendre sa retraite à cause de la convention collective signée entre l'Association canadienne des pilotes de ligne et la société Air Canada, le ministre aurait-il l'obligeance de rendre un décret du conseil ordonnant à Air Canada de réintégrer le capitaine Ross Stevenson dans ses fonctions de pilote de ligne et, dans la négative, pour quelles raisons le ministre refuserait-il de rendre un tel décret?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des transports):** Madame le Président, je tiens à dire que j'ai le plus grand respect pour la campagne que mène le député à ce sujet.

**Une voix:** Écrivez-lui une lettre.

**M. Pepin:** Je pense sincèrement qu'il a raison de ne pas lâcher pied.

**Mlle MacDonald:** Ce sera la dernière fois.

**M. Pepin:** Pour ce qui est du cas Stevenson, la cour d'appel et la Commission des droits de la personne en sont toutes deux saisies, par conséquent, il serait inconvenant de ma part de

commenter cette affaire. Je dois donc appliquer la loi telle qu'elle est maintenant. En fin de compte, c'est aux syndicats intéressés et aux sociétés aériennes, et non au ministre des Transports, de décider à quel âge un pilote de ligne canadien doit prendre sa retraite.

\* \* \*

● (1500)

[Français]

**PÉTITIONS****DÉPÔT DE RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS**

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions qui fait connaître qu'il a examiné les pétitions présentées par des honorables députés le mercredi 10 février 1982 et qu'il constate qu'elles sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

\* \* \*

[Traduction]

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**M. Nielsen:** Je me permets de poser au leader du gouvernement à la Chambre la question habituelle du jeudi. Il a déjà exposé en quoi consisteraient les travaux de la Chambre cette semaine; pourrait-il nous dire en quoi ils consisteront la semaine prochaine?

[Français]

**M. Pinard:** Madame le Président, lundi prochain la Chambre des communes étudiera le projet de loi C-78, loi qui prévoit le versement de prestations aux employés qui sont mis à pied et qui modifie le Code canadien du travail. Mardi, nous entreprendrons l'étude du projet de loi C-93, la loi modifiant certaines lois fiscales et prévoyant d'autres sources de financement. Aujourd'hui, je l'espère, nous pourrions déférer au comité le projet de loi C-89 qui amende la Loi nationale sur l'habitation, et vu l'urgence du projet de loi C-78, nous allons le débattre demain. La journée de l'opposition qui devait avoir lieu demain, n'aura pas lieu, mais à la place elle sera reportée à vendredi, la semaine prochaine.

Ce qui m'incite à remettre la journée de l'opposition qui devait avoir lieu demain et à en donner avis maintenant, c'est que nous devons avoir une réunion des leaders parlementaires ce matin. Cela avait été confirmé hier soir et, à la dernière minute ce matin, je comprends que mes collègues du parti progressiste conservateur devaient avoir d'excellentes raisons, on a signifié à un de mes adjoints que, malheureusement, la réunion ne pouvait avoir lieu. Étant donné les circonstances, je n'ai pas pu discuter de la question ce matin avec le député de Yukon (M. Nielsen). Vu l'urgence d'adopter C-78, cela nous incite à tâcher d'en obtenir l'étude à l'étape du rapport demain. La journée de l'opposition qui devait avoir lieu demain est plutôt reportée à vendredi, la semaine prochaine.